

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2017 PROCES-VERBAL

L'an **deux mil dix-sept, le vingt-cinq avril à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 18 avril 2017, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

Présents : Sylvain LAUNAY, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, Stéphane GUILBERT, David MARY, Lucie LARONCHE, Pierre LE CLERC, Isabelle GUIMONT, Christèle BESNIER, Pierrick CHASSARD.

Absent(s) excusé(s) : Fanny VAAST donne pouvoir à Fabrice RADIGUE.

Absent(s) : Vincent DOUVENOULT, Natacha PERRIER, Anthony DA SILVA.

Lucie LARONCHE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du 22 mars 2017 est approuvé.

1 VENTE TERRAIN LA TOUCHE

La délibération n°DBLONRAI2015-038 du 03 novembre 2015 est rapportée.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Lonrai est propriétaire d'un terrain cadastré section AO n° 93, sis, commune de Lonrai, au lieu-dit « la Touche ». Cette parcelle a fait l'objet d'un acte de notoriété acquisitive publié et enregistré au service de Publicité Foncière d'Alençon le 10 avril 2014.

Pour ce faire, la parcelle a fait l'objet d'une évaluation par notaire au prix de 35 000 €, net vendeur, en terrain viabilisé.

Considérant que l'évaluation et la fixation du prix par délibération du 03 novembre 2015 est élevée par rapport au marché en cours.

Considérant que cette parcelle est viabilisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ◆ De procéder à la vente du terrain appartenant à la commune, cadastré section AO n° 93, d'une superficie de 615 m².
- ◆ De fixer le prix de vente à 27 500 €, net vendeur.
- ◆ Que tous les frais d'acte notarié seront acquittés intégralement par l'acquéreur.
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire à mandater l'Office notarial SCP HUVEY-GAUDRÉ-NOËL-DIMECH, 7 rue de Bretagne, BP 83, 61003 ALENÇON CEDEX, pour vendre amiablement le terrain ci-dessus désigné.
- ◆ D'autoriser M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain.

2 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAIN

Monsieur CHASTELLIER, propriétaire de la boulangerie « Au Douceurs Corbenoises » s'est porté acquéreur d'un distributeur de baguettes. Il a besoin d'un emplacement sur le domaine public de la collectivité de 1m² au sol et d'un branchement électrique 220 V 16 A pour alimenter ce distributeur.

Considérant que la commune de Lonrai est propriétaire de l'emplacement, du parking de la restauration scolaire, sis 4 rue Armand Donon.

Considérant que la commune possède le branchement électrique nécessaire à l'installation du distributeur.

Considérant que la commune offre ainsi un service de proximité à la population.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur CHASTELLIER
- ◆ De fixer le montant de l'occupation du domaine public à 130 euros par an.
- ◆ D'accorder une remise gracieuse exceptionnelle à M. CHASTELLIER jusqu'en décembre 2017, afin de l'aider dans la mise en place de son activité.

3 MODIFICATION DES COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON – INTEGRATION DE LA COMPETENCE « POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE (PSLA) ».

Un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) est une organisation pluridisciplinaire de professionnels volontaires pour coordonner les soins sur un bassin de vie, sachant que cette organisation peut-être conçue en multi-sites.

Le 17 novembre 2016 (délibération n° 20161117-013) le Conseil Communautaire a accepté le portage d'un projet de PSLA par la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA).

Pour poursuivre ce projet il s'avère nécessaire d'intégrer cette compétence aux compétences facultatives de la Communauté Urbaine. Aussi, par délibération n° 20170316-001 en date du 16 mars 2017, le Conseil Communautaire a voté l'intégration aux compétences facultatives de la CUA d'un point 29° ainsi rédigé « Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) ».

Monsieur le Maire précise que cette modification des compétences transférées doit être décidée par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de la majorité requise pour la création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. ».

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 3 abstentions et 8 voix pour, le conseil municipal décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le transfert de la compétence PSLA et l'intégration dans les compétences facultatives de la Communauté Urbaine d'Alençon d'un point 29° ainsi rédigé « Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) ».

4 DENOMINATION DE LA VOIE ZONE ARTISANALE « Rue Yvan SIBONI »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le rapport exposé par Monsieur le Maire sur la personne d'Yvan SIBONI qui s'est engagé à l'âge de 18 ans, au 3ème Régiment d'Artillerie Coloniale, qui combat en Tunisie en 1943, et est affecté au XI/64ème Régiment d'Artillerie de Division Blindée.

CONSIDERANT qu'Yvan SIBONI a participé activement à la rencontre de la Route Leclerc du 15 août 2016 sur la commune de Lonrai.

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

CONSIDERANT que les services compétents de la Communauté Urbaine d'Alençon ont été informés de la démarche

CONSIDERANT la proposition tendant à honorer la mémoire d'Yvan SIBONI (1925-2017), ancien de la 2ème Division Blindée, en attribuant son nom à la voie desservant la Zone Artisanale de Lonrai, qui sera désormais dénommée 'Rue Yvan SIBONI'.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'attribuer le nom de « Rue Yvan SIBONI » à la voie qui dessert la Zone Artisanale.

5 ECHANGE DE TERRAINS PRIVES

Affaire commune / Doudieux

Il s'agit d'un échange avec M. Doudieux à la Touche. Il y a un droit de passage à cheval sur les parcelles AO 4 et 5 qui basculeraient entièrement sur la propriété de M. Doudieux. Après l'échange, les surfaces sont de 20 à 30 m².



Affaire commune / Guimont

Echange avec M. GUIMONT d'un délaissé de route (extraction du DP) et régularisation du virage avec une surface de 15 et 3 m².



Les membres présents du conseil municipal émettent un avis favorable à ces dossiers. Stéphane GUILBERT rencontrera prochainement les intéressés pour convenir des modalités administratives et financières. Le cabinet du géomètre PELLE se chargera d'effectuer le bornage.

6 TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT CYR DE LONRAI : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La commune a débuté un programme de travaux de rénovation de l'église Saint Cyr de Lonrai. Il s'agit de valider le plan de financement permettant de compléter les 4 dossiers suivants :

Réfection des portes et restauration de la porte d'entrée ; Restauration des boiseries en chêne ; Fourniture et pose d'une grille en fer ; Déplacement et préparation d'un support pour la statue Sainte Barbe

DESIGNATION DES PROJETS	Montant HT	Subventions sollicitées au Conseil Départemental	%
Réfection des portes	3 084.08 €	617.00 €	20%
Restauration des boiseries en chêne	14 753.00 €	2 951.00 €	20%
Fourniture et pose d'une grille en fer	4 280.00 €	3 424.00 €	80%
Déplacement et préparation d'un support pour la statue Sainte Barbe	4 250.00 €	3 400.00 €	80%
TOTAL HT	26 367.08 €	10 392.00 €	
TVA	5 273.42 €		
TOTAL TTC	31 640.50 €		
Apport Communal		21 248.50 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce plan de financement présenté par Monsieur le Maire,
- de solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs d'un montant d'aides publiques et privées sur la base du montage financier prévisionnel ci-dessus.

Il est précisé que les travaux ne seront validés qu'à la seule condition que l'association Lonrai Patrimoine obtienne des dons à hauteur du montant restant à charge de la commune.

7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU KIWANIS

CONSIDERANT que l'association Kiwanis Club Alençon est une association loi 1901, à but non lucratif, qui organise des tournois caritatifs, ayant pour but de « servir les enfants du monde ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention de **150 €**, en faveur du Kiwanis Club Alençon, au titre de l'année 2017.

8 SECURITE ROUTIERE « LA CUISSAYE »

Monsieur le Maire propose une limitation à 50 à partir des Sainfoins jusqu'à la Cuissaye, avec l'aménagement d'un stop à l'intersection du PN 8. La commune prendra contact auprès du Conseil Départemental pour respecter la réglementation en vigueur.

9 CENTRE DE LOISIRS

- Le centre de loisirs se déroulera du 10 au 28 juillet avec une possibilité d'extension jusqu'au 4 août si les effectifs sont satisfaisants.
- Le centre social la Croix Mercier a recruté une équipe de 3 animateurs dont 1 emploi d'avenir.
- Les inscriptions débuteront dès le samedi 10 juin directement au centre social de 9h à 15h, et s'achèveront dès la limite d'effectifs obtenus.
- L'installation du centre de loisirs s'effectuera le samedi 8 juillet dès 9h30
- Le projet et le budget prévisionnel seront présentés le mercredi 26 avril à 20h30 en réunion CCAS.

10 REPAS DU 8 MAI

Nombre de participants au 25 avril : **96**

Nombre de conseillers présents : **8**

11 REORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE

Dans le cadre du décret sur la Réduction du Temps de Travail de la Fonction Publique de l'Etat, l'ensemble des membres présents est favorable à la modification du protocole d'accord pour le service technique par la mise en place d'une durée de travail à 37 heures hebdomadaires avec l'acquisition de jours RTT.

La commission personnel travaillera sur ce dossier et saisira le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Orne pour approbation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les prestations de tonte effectuées par le nouveau prestataire « Atout Services 61 » sont très satisfaisantes.
- Dans le cadre du désherbage de la voirie, qui était autrefois traité par l'utilisation de produits phytosanitaires, Monsieur le Maire propose de rencontrer un prestataire qui utilise un procédé mécanique.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

DELIBERATIONS

DBLONRAI2017-017 Vente du terrain à la Touche

DBLONRAI2017-018 Occupation du domaine public pour la distribution de pain

DBLONRAI2017-019 Modification des compétences de la CUA avec l'intégration de la compétence du « Pôle Santé Libéral Ambulatoire »

DBLONRAI2017-020 Dénomination de la voie Zone Artisanale « Rue Yvan SIBONI »

DBLONRAI2017-021 Demande de subvention des travaux de rénovation de l'église

DBLONRAI2017-022 Attribution d'une subvention au KIWANIS

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Anne GUIHAIRE

Stéphane GUILBERT

Pierre LE CLERC

David MARY

Lucie LARONCHE

Isabelle GUIMONT

Pierrick CHASSARD

Christèle BESNIER